

221C3484  
FR0000073272-FS0994

15 décembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SAFRAN**  
  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 décembre 2021, la société TCI Fund Management Limited<sup>1</sup> (7 Clifford Street, London W1S 2FT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 décembre 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société SAFRAN et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 14 360 510 actions SAFRAN représentant 27 835 180 droits de vote, soit 3,36% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
The Children's Investment Master Fund	14 254 209	3,34	27 728 879	5,02
CIFF Capital UK LP	106 301	0,02	106 301	0,02
<b>Total TCI Fund Management Limited</b>	<b>14 360 510</b>	<b>3,36</b>	<b>27 835 180</b>	<b>5,04</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SAFRAN sur le marché.

À cette occasion, The Children's Investment Master Fund a franchi en hausse le même seuil.

<sup>1</sup> « *Private limited company* » enregistrée au Royaume-Uni et contrôlée par M. Chris Hohn, qui ne détient pas directement ou indirectement d'autres actions SAFRAN que celles faisant l'objet de la présente déclaration. TCI Fund Management Limited est un « *investment services provider* » qui agit pour le compte de The Children's Investment Master Fund et CIFF Capital UK LP et a le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés aux actions déclarées.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 427 239 646 actions représentant 552 257 918 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.